

## COMMUNE DE PETITE FORET

Décision N°DEC24-30D

1.1 Marchés publics

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CREATION ET REALISATION DE SPECTACLES PYROTECHNIQUES – LOT 2 : SPECTACLE PYROTECHNIQUE POUR LES FESTIVITES DE NOEL

Le Maire de la commune de Petite-Forêt,

**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R2194-8 Code de la commande publique,

**VU** la délibération n°20-07-17 du Conseil municipal en date du 23 juillet 2020,

**CONSIDÉRANT** le dossier de consultation relatif au lot 2 du marché de création et réalisation de spectacles pyrotechniques dont la publicité a été lancée le 7 février 2024.

**CONSIDÉRANT** que 2 offres ont été reçues et analysées.

**CONSIDÉRANT** que la proposition de l'entreprise SARL REGIE FETE PYROTECHNIE, Chemin de la Grosse Borne à Harnes est l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de pondération définies au règlement de consultation.

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'attribuer le lot 2 du marché de création et réalisation de spectacles pyrotechniques à l'entreprise SARL REGIE FETE PYROTECHNIE, Chemin de la Grosse Borne, 62440 Harnes, représentée Frédéric Boutry, Gérant.

**Article 2 :** que la durée du marché est conclue pour une période initiale de 1 an, reconduit tacitement 1 fois. Soit pour une durée maximale de 2 ans, à compter de la date de notification.

**Article 3 :** que le montant annuel du marché est de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC.

**Article 4 :** La présente décision figurera au registre des décisions municipales et ampliation sera transmise à :

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Le Trésorier Principal,
- SARL REGIE FETE PYROTECHNIE

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte notifié et/ou mis en ligne le : 25 avril 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne; saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,



Sandrine GOMBERT